

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/9

18 mai 1998

(98-1967)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

## BANQUE MONDIALE

Déclaration distribuée par M. Masood Ahmed  
Vice-Président et Chef du Réseau pour la lutte contre la pauvreté  
et pour la gestion économique  
(en qualité d'observateur)

Au nom de la Banque mondiale, je tiens à rendre hommage à l'OMC à l'occasion de sa deuxième Conférence ministérielle et du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. La première réunion ministérielle, à Singapour, était un événement historique qui consacrait la décision de la communauté mondiale de continuer à renforcer le cadre de la coopération internationale. Cette deuxième Conférence est tout aussi importante, car elle est l'occasion pour les Membres de réaffirmer leur adhésion à un système de commerce mondial largement ouvert et de lancer un programme de travail visant à mettre en oeuvre des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection.

Au cours des 50 dernières années, le GATT puis l'OMC ont édifié un système de commerce mondial unique en son genre qui tisse entre tous les pays du monde des liens toujours plus étroits et auquel chacun a la possibilité de participer. Ce système est fondé sur des principes simples comme l'économie de marché et la non-discrimination, qui se sont avérés être de puissants facteurs de développement économique et de progrès humain.

La Banque mondiale est fière d'avoir été l'un des partenaires de l'OMC au cours de cette période de libéralisation commerciale sans précédent qui a commencé dans les années 80. Elle a aidé de nombreux pays en développement à passer de politiques de développement axées sur le marché intérieur à des politiques commerciales ouvertes, conformes aux règles de l'OMC. Entre 1981, année où elle a commencé à consentir des prêts en faveur de réformes, et 1994, année où l'Acte final du Cycle d'Uruguay a été signé, la Banque a accordé 238 prêts à l'ajustement macro-économique pour soutenir une réforme du commerce ou de la politique de change. Ces prêts ont aidé 75 pays en développement à mettre en place des réformes commerciales qui ont affecté plus de 500 milliards de dollars d'importations en 1993.

Par ailleurs, d'autres progrès ont été réalisés au niveau multilatéral. Grâce à la libéralisation à laquelle on est parvenu dans le cadre du Cycle d'Uruguay les recettes mondiales réelles ont augmenté de quelque 200 milliards de dollars et l'amélioration des règles du système commercial convenue au cours de ces négociations a été tout aussi importante. L'inclusion, ou plutôt la réinclusion, de l'agriculture et la mise en place d'un cadre pour la libéralisation dans le secteur des services permettront à l'avenir des gains énormes. La mesure dans laquelle ces gains se concrétiseront dépend pour beaucoup des décisions qui seront prises au cours de la présente réunion ministérielle et de la suivante, ainsi que des négociations serrées qui suivront inévitablement.

Les trois principaux accords conclus depuis la fin du Cycle d'Uruguay témoignent du dynamisme du système de l'OMC. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu aider directement les pays

en développement à préparer leurs offres dans le domaine des télécommunications. L'Accord sur les technologies de l'information a montré que le nouveau système de l'OMC est capable de faire des progrès rapides dans des domaines nouveaux où la technologie évolue vite et où les politiques ne sont pas encore figées.

On est tenté de penser que l'OMC devrait continuer à accumuler d'importantes victoires sectorielles de ce type sans prendre la peine de se lancer à nouveau dans un vaste cycle de négociations. Effectivement, pourvu que l'on parvienne à libéraliser les échanges, peu importe le moyen utilisé. Il n'est toutefois pas du tout certain que cette approche sectorielle puisse continuer à porter ses fruits. L'OMC est une entreprise fondée sur la coopération entre des nations souveraines, qui fonctionne sur le principe de la réciprocité et de l'équilibre des avantages. Les questions-clés sur lesquelles porteront les futures négociations sont extrêmement sensibles - c'est, après tout, la raison pour laquelle elles n'ont pas encore été résolues après 50 ans de négociations multilatérales - et elles ne pourront être réglées que dans un contexte de compromis et de compensations intersectorielles.

Le programme incorporé du Cycle d'Uruguay et les thèmes introduits à Singapour constituent une base utile dans l'optique des futures négociations, mais il ne sera pas possible d'élaborer un ensemble mutuellement avantageux si tous les pays font leur choix parmi ces thèmes. La liste pourrait même être allongée: par exemple, les pays en développement voudraient que soit examinée la question des crêtes tarifaires des pays industriels et ces derniers pourraient demander une réduction de certains des droits consolidés à des taux inutilement élevés qui visent les produits manufacturés dans les pays en développement.

Avec le Cycle d'Uruguay, les pays en développement ont commencé à prendre part véritablement à ce qui constitue la tâche essentielle de l'OMC, à savoir l'échange de concessions en matière d'accès aux marchés. Ils joueront un rôle encore plus important à l'avenir parce qu'ils représentent la majorité des Membres de l'OMC et des candidats à l'accession, mais aussi parce que leur part dans le commerce mondial progresse. Il sera donc d'autant plus nécessaire d'examiner attentivement les questions qui les préoccupent, comme l'abolition rapide et complète du régime de contingents applicables aux produits textiles, la réduction de la protection accordée aux produits de base qui présentent un intérêt pour leur commerce d'exportation, et le mouvement des personnes physiques.

Selon des estimations, le Cycle d'Uruguay aurait été très peu profitable, sinon préjudiciable, à certains pays en développement. Cela tient essentiellement au fait qu'ils ont souffert de ce que d'autres Membres ont réduit les mesures qui faussaient les échanges, comme les subventions à l'agriculture, mais qu'ils n'ont pas eux-mêmes supprimé ce type de mesures. Pour éviter de tels déséquilibres à l'avenir, ces pays devront participer activement à l'échange de concessions en matière d'accès aux marchés. La Banque mondiale est prête à soutenir leur participation grâce aux analyses qu'elle réalise et au soutien financier qu'elle peut leur apporter dans le cadre de programmes appropriés.

Les pays les moins avancés ont énormément de mal à participer pleinement au système commercial multilatéral. Le Cadre intégré en faveur de ces pays, auquel la Banque est heureuse de prendre part avec l'OMC et d'autres institutions, vise à les aider à jouer un rôle dans ce système, en particulier grâce à un programme "positif" de réformes dans des domaines tels que le développement des entreprises et la mise en valeur des ressources humaines, la facilitation des échanges et l'infrastructure. La semaine dernière, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a officiellement adopté le Cadre intégré et approuvé la contribution que l'institution y apporte.

Un régime commercial ouvert reste indispensable pour assurer un développement efficace et dynamique. C'est pourquoi, la Banque mondiale félicite tous les pays, en développement et industrialisés, qui s'efforcent de libéraliser davantage leur régime commercial de manière non discriminatoire. Elle compte continuer de contribuer à cet objectif grâce à la concertation, à l'analyse et à la coopération

technique, tant de sa propre initiative qu'en coopération avec les Etats membres et les organisations partenaires.

Pour terminer, je voudrais souhaiter aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce le plus grand succès dans leurs délibérations au cours de cette importante réunion qui jouera un rôle crucial dans l'élaboration du programme de travail des politiques commerciales du prochain millénaire.

---